

► Déploiement des aires de compostage partagé

Sète Agglopôle Méditerranée développe et finance également l'installation d'aires de compostage collectif sur l'ensemble de son territoire pour offrir aux volontaires une solution pratique et responsable pour trier et valoriser leurs biodéchets. Les aires de compostage partagé permettent à un groupe d'individus ou de ménages de déposer leurs déchets organiques en un même lieu afin qu'ils soient compostés collectivement. Ces aires fonctionnent grâce aux apports en biodéchets et à l'implication de « référents composteurs », que ce soit des habitants, des membres associatifs ou encore des responsables d'établissements publics.

Le déploiement sur le territoire est réalisé en collaboration avec les communes. Près de 50 aires collectives ont déjà été mises en place sur l'espace public, dans des quartiers résidentiels, au sein d'établissements publics, notamment scolaires, dans les jardins partagés ou encore en pied d'immeubles. Le développement des aires de compostage partagé devrait s'accélérer en 2024. Plusieurs communes et associations de quartiers ont déjà sollicité l'Agglopôle pour être équipées. Pour aller plus loin, Sète Agglopôle Méditerranée mentionne également des prescriptions dans tous les permis de construire des futures résidences afin qu'elles prévoient de s'équiper de composteurs collectifs. L'Agglopôle accompagne les bailleurs et syndics de copropriété dans la mise en place des sites de compostage partagé, notamment en ce qui concerne la formation des usagers.

Composter sur une aire collective vous intéresse ? Vous souhaitez devenir référent(e) d'une aire de compostage partagé ? Contactez le service d'Education à l'Environnement : 04 67 46 25 53 – educenvironnement@agglopole.fr